

RAYONNEMENTS IONISANTS

SALARIÉS

ASMT - 28/09/2016

Prévention

Principes généraux de la radioprotection :

Le temps : l'exposition est proportionnelle au temps passé près de la source

La distance : doubler la distance par rapport à la source diminue la dose par 4

Les écrans : l'exposition peut être réduite par l'interposition d'un écran (paravent, tablier, gants de plomb...).

Seul le personnel indispensable à l'activité peut rester à proximité de la source en prenant toute disposition de protection.

Dosimétries :

La dosimétrie permet d'évaluer la dose reçue

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre **service de santé au travail** ou retrouvez-nous sur www.asmt65.fr



Scannez pour rejoindre notre site internet



ASMT
Prévention et Santé

✉ contact@asmt65.fr **f** [asmt65](https://www.facebook.com/asmt65) **Q** www.asmt65.fr

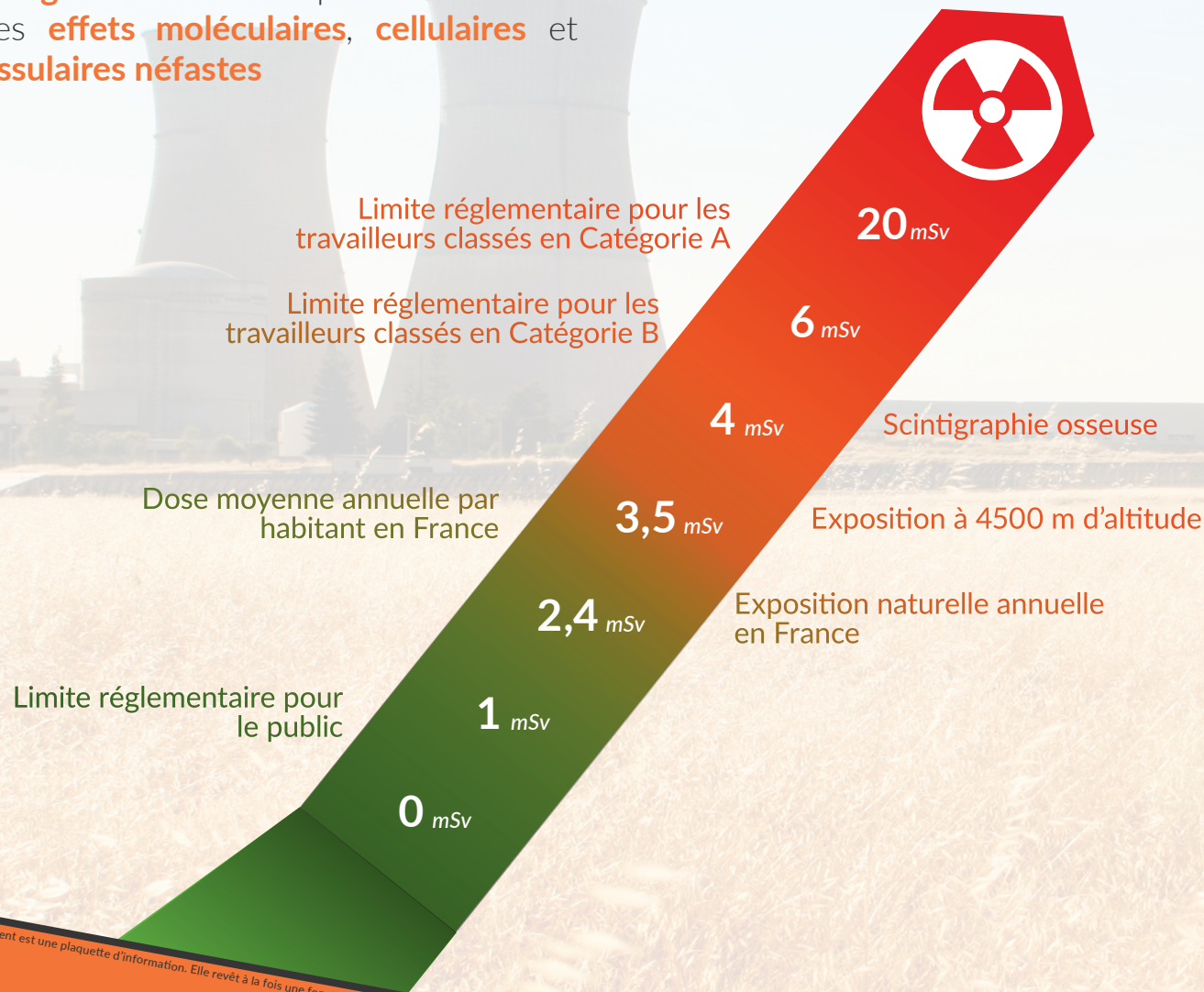
☎ 05 62 93 81 81

Association de Santé et de Médecine au Travail des Hautes-Pyrénées

Définition

Les rayonnements ionisants (RI) sont constitués de **particules électriquement chargées**. Ils sont susceptibles d'entraîner des **effets moléculaires, cellulaires** et **tissulaires néfastes**

Repères d'exposition aux RI



Rayonnements ionisants et grossesse

■ Il est important de déclarer votre grossesse le plus tôt possible à votre médecin du travail afin qu'il puisse évaluer avec vous les effets potentiellement néfastes de l'exposition aux rayonnements et prendre les dispositions pour que cette exposition soit la plus faible possible

■ La dose limite réglementaire entre la date de déclaration de grossesse et l'accouchement est de 1mSv, valeur nettement inférieure aux doses pouvant engendrer des effets néfastes sur l'embryon ou sur le fœtus

■ Une personne radio compétente doit être désignée par l'employeur pour évaluer les risques, définir les zones, et analyser les dosimétries